

Droit de regard

ANNÉE 1, NUMÉRO 1

FÉVRIER 2004

**DANS CE
NUMÉRO :**

Le CNP n'est pas mort, vive le CNP

Le mot du président

« *Le CNP se compose des forces vives de la Nation. Je préfère l'inverse: pour moi, il s'agit des vives forces* ». (M. François Biltgen, Ministre délégué aux Communications le 11 novembre 2003 à l'occasion de la journée de réflexion sur la signalétique, organisée par le CNP).

Je me réjouis des propos du ministre: j'y vois son soutien aux travaux réalisés par le CNP au cours des derniers mois.

En effet, il ne fut pas question de chômer, les projets ont été ambitieux. Il s'agissait et il s'agit toujours de préparer une nouvelle étape: celle d'un ajustement de la loi sur les médias électroniques engendrant un remaniement de la régulation telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici.

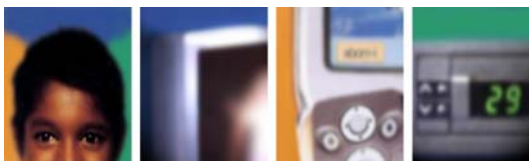
Le CNP veut participer activement au débat, peut-être trop au goût de certains.

Bien que la discussion pu-

blique se concentre encore et toujours sur la finalisation de la loi sur la liberté d'expression dans les médias, son corollaire, la loi sur les médias électroniques, n'est pas moins intéressant et important étant donné les changements constants surtout au niveau technique, entraînant une diversification des chaînes ainsi qu'une révolution partielle aussi au niveau des contenus.

Le Grand-Duché est, à vrai dire, le seul pays européen à ne pas avoir mis en place, jusqu'ici, une autorité de régulation professionnelle - les nouvelles démocraties de l'Est en ont créé sans exception! Les autorités luxembourgeoises, bien qu'elles l'aient prévue dans leurs orientations sur une nouvelle loi pour les médias (les engagements euro-

peens obligent!), semblent avoir



Mediamorphose 2 et l'éducation aux médias: un dossier ou tout (ou presque tout) reste à faire.

du mal à se familiariser avec l'idée d'une structure professionnelle; l'approche politique est plutôt de nature libérale: le terme d'autorégulation revient souvent dans les discours de François Biltgen. D'autre part, on ne saurait laisser agir à leur gré les dirigeants de programmes radio et télé privés avec une obligation de service public et bénéficiant d'un support étatique considérable...

L'idée d'un régulateur n'est donc pas morte, vive le régulateur! Il faudra dès lors trouver la formule magique qui satisfait tout le monde. Une tâche difficile dans un domaine où, par définition, les conflits font partie du travail quotidien...

Walter DE TOFFOL

Éditorial	1
Mediamorphose 2	1
La revue de presse	2
L'étude sur les médias luxembourgeois	2
De la signalétique au signal éthique	3
Les rendez-vous européens du CNP	3
Le calendrier du CNP en 2003	4

La lettre du CNP

Tirage: 200 exemplaires

Rédaction:

Carole Kickert

Secrétaire du CNP

Mediamorphose 2

Fidèle à ses promesses, le CNP, en 2003, a continué l'organisation de son cycle de conférences. L'éducation aux médias s'étant cristallisée comme thème fort à Mondorf, il fallait absolument remettre ce sujet à la une.

Mediamorphose 2, organisée en mars, marquait une étape importante dans l'implantation et le développement de l'éducation aux médias au Grand-Duché. Si cette conférence a eu un mérite principal, c'est celui d'avoir montré que les partenaires dans ce domaine, en effet, existent et ils ont foi en leur idéal: les réalisations apparaissent, en ordre dispersé peut-être, mais avec une volonté clairement affirmée. Les prises de position sont exprimées, mais elles ne manquent pas d'ouverture et le souhait de chacun est de construire un édifice de qualité. Tout semble donc réuni pour balayer les dernières polémiques et pour éliminer les quelques freins qui pourraient encore subsister.

Suite p.2

CNP,
2, circuit de la Foire
L-1347 Luxembourg

Suite de la Mediamorphose 2

On s'est aussi aperçu pendant ces deux jours que la dimension qui méritait par dessus tout d'être privilégiée, c'était bel et bien la communication; communication entre les concepteurs d'outils pédagogiques, les responsables politiques et les spécialistes pédagogiques et économiques.

Les impulsions ont été données, les réactions se font, hélas, attendre. Aucune prise de position officielle de la part du Ministère de l'Éducation Nationale n'a été communiquée au CNP suite au forum de mars.

P.S: « *Das Erziehungsministerium ist herausgefordert (...) es sollte nun Stellung beziehen, oder muss erst ein*

luxemburgisches Erfurt passieren, damit der Premierminister die Gelegenheit zur Chefsache erklärt, wie (...) sein deutscher Kollege ». Conclusion de Robert Soisson, vice-président du CNP, publiée avec le rapport de la conférence.

Le rapport intégral regroupant les transcriptions des différentes conférences est disponible sur simple demande auprès du secrétariat du CNP.



Lors de la table ronde d'ouverture de la Mediamorphose 2

Le travail du CNP vu par la presse luxembourgeoise

« *En France, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français a plusieurs centaines d'employés qui ne font que (...) décortiquer les médias au jour le jour pour en percer les secrets et en traquer les méfaits. Le CNP veut jouer un peu au CSA, avoir un rôle semblable, mais n'en a pas les moyens.* »

Josée Hansen, Lëtzebuurger Land, suite à la présentation, le 3 décembre 2003, de l'étude de Trèves à la presse.

Le CNP veut jouer un peu au CSA, avoir un rôle semblable, mais n'en a pas les moyens.

« *Überhaupt schien es den Auftraggebern in erster Linie darum zu gehen, den Profis von Funk und Fernsehen*

einen Verhaltenskodex vorzuschlagen ». Ines Kurschat, WOXX du 5 décembre 2003

« *Ech komme net laascht d'Impressioun, dass hei eng Daseinsberechtigung fir de CNP resp. seng Nofolgeorganisatioun geschaf gouf* ».

Marc Linster, rédacteur en chef RTL Radio Lëtzebuerg lors de l'émission « Background » du 12 décembre 2003

L'étude de Trèves

« *Die Medien stecken in der Krise: sinkendes Interesse und Werbeaufkommen, wachsende Konkurrenz durch Online, aber auch Vertrauensverlust weil sie ihre Glaubwürdigkeit irgendwie eingebüsst haben. Gerade in schwierigen Zeiten muss die Branche zu ihren ureigenen Grundregeln zurückfinden, Qualitätssicherung in den Vordergrund stellen,...* ». Éditorial, d'Land du 9 janvier 2004.

Mario Hirsch (en faisant par la suite référence à l'étude de Trèves) n'aurait pu trouver mieux! En février 2003, le Conseil National des Programmes a entamé le projet ambitieux d'une étude

sur le paysage médiatique luxembourgeois.

Le 3 décembre dernier, le CNP, ensemble avec une équipe scientifique de l'Université de Trèves, chargée de l'exécution du projet, ont présenté au Ministre délégué aux Communications, François Biltgen, ainsi qu'aux médias luxembourgeois les premiers résultats du projet: ceux-ci comportent les résultats des interviews menées avec les responsables des médias, une ébauche d'un code de conduite pour la presse audiovisuelle ainsi

qu'une première vague d'analyses de programmes radio et télé en comparaison avec la presse écrite. (Une deuxième vague d'analyses



La remise officielle du rapport intermédiaire

Suite p.3

Suite de « L'étude de Trèves »

Le document de Trèves, et en particulier le code de conduite, guidera dès à présent le CNP dans sa tâche de co-régulateur.

Dans ce contexte, le CNP tient à préciser qu'il ne lui appartient pas de juger le travail fourni par les journalistes luxembourgeois; cependant, la loi confie au Conseil la mission de mettre en garde les opérateurs visés par ce texte contre d'éventuels manquements aux grands principes régissant le contenu des émissions (protection des mineurs, respect de la dignité humaine ainsi que l'esprit d'impartialité et d'objectivité,

le respect du pluralisme des idées pour les chaînes de service public en particulier.)

Le résultat ne saurait être considéré comme un document ficelé ; il s'agit plutôt d'une incitation à une discussion qui, dans les mois prochains, devra réunir plus d'une fois autour d'une table tous les acteurs du monde médiatique luxembourgeois. D'autre part, tel est en tout cas le souhait du CNP, cette étude pourra constituer un premier pas vers une réflexion continue, au sein des entreprises médiatiques, sur la qualité de leur travail.

Finalement, Monsieur le Ministre délégué aux Communications, François Biltgen, a assuré au CNP que les résultats de la recherche ne sauront qu'enrichir les travaux préparatifs de la révision de la loi sur les médias électroniques, dont un projet devra émaner en début 2004.

L'étude est disponible auprès du secrétariat du CNP.

De la signalétique au signal éthique

En novembre 2003, le CNP a organisé une journée de réflexion sur l'introduction d'une signalétique au Grand-Duché (réunissant des dirigeants politiques ainsi que des experts en médias).

Si la pratique d'une signalétique est chose courante depuis bien des années en France, la Belgique a introduit à son tour des mesures visant à protéger les mineurs contre les émissions de télévision susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental ou moral.

Pour Divina Frau-Meigs, sociologue française, spécialiste des médias, il semble difficile d'arriver à une quelconque harmonisation dans le domaine ; néanmoins, un consensus se dessine, si l'on peut croire la spécialiste, autour des axes suivants : la nécessité de la protection de l'enfance, une préférence pour l'autorégulation ainsi qu'un contrôle a posteriori des méthodes. Dans le domaine de la protection des mineurs en relation avec les médias tout reste effectivement à faire, le ministre Biltgen l'a avoué: de la définition de la notion de violence jusqu'au cadre légal pour Internet.

Une des missions de la nouvelle autorité de régulation au Grand-Duché (en préparation avec la réforme de la loi sur les médias électroniques) pourra être la coordination dans le domaine de la protection des mineurs et ce en impliquant tous les médias, presse écrite incluse, telle est en tout cas l'idée de François Biltgen.

Ni Sophie Jehel du CSA français, ni le CNP n'ont su se familiariser avec le simple rôle de coordinateur : on ne peut laisser au seul opérateur le soin de s'occuper de la classification des programmes télévisés p.ex., il faut qu'il y ait un accompagnement actif du régulateur, tel est l'avis du CNP. Sophie Jehel va plus loin encore: il faut passer d'une image a priori négative qu'engendre toute classification à une mesure positive, en soulignant p.ex. les films pouvant contribuer à l'épanouissement des mineurs. C'est alors que la presse, avec des critiques même divergentes, pourrait jouer son rôle, telle fut la conclusion de François Biltgen. Divina Frau-Meigs l'a formulé de la manière suivante : il faut que la signalétique représente une aide à la décision parentale. L'éducation aux médias en est pour elle le corollaire indispensable ! Le CNP a salué l'initiative du gouvernement tout en insistant sur la nécessité d'une campagne d'information du public, qui inclura la diffusion d'informations nécessaires à la compréhension des signes dans la presse concernée. Le Conseil est d'avis que l'efficacité du dispositif de la signalétique dépend de la clarté et de la cohérence de la classification effectuée par les chaînes, mais aussi de son bon usage par les adultes.

Les rendez-vous européens du CNP

En 2002, le CNP a été adopté au sein de l'EPRA (European Platform of Regulatory Authorities).

Un 43e maillon de la chaîne européenne des régulateurs très attendu en effet: le Grand-Duché, sans être présent, était néanmoins souvent au centre des débats : la situation géographique, la politique audiovisuelle du Grand-Duché ainsi que le marché de l'audiovisuel local y sont pour beaucoup.

49 instances de régulation de l'audiovisuel émanant de 38 pays européens sont actuellement membres de l'EPRA. La Commission

européenne et le Conseil de l'Europe sont des observateurs permanents au sein de la plate-forme. L'EPRA organise deux réunions par an à l'invitation d'une des instances membres (la réunion de printemps a eu lieu à Naples). Les attributions de l'EPRA excluent la poursuite d'objectifs nationaux: il s'agit d'une plate-forme ouverte de discussion sur une large variété de sujets intéressant les membres. www.epra.org

D'autre part, le CNP fait partie des pays-membres de la Communauté qui sont régulièrement accueillis à Bruxelles pour des rencontres entre

la Commission européenne et les instances de régulation de l'audiovisuel. A l'ordre du jour figurent des sujets d'intérêt commun, en particulier l'application et la révision de la Directive « Télévision sans Frontières ».



Castel dell'Ovo à Naples: coulisses historiques pour une communication moderne

La lettre du Conseil National des Programmes

2, Circuit de la Foire
L-1347 Luxembourg

Téléphone : 00 352 478 2066 / 00352 478 2053
Télécopie : 00 352 478 2073
Messagerie : carole.kickert@cnp.etat.lu
micheline.grethen@cnp.etat.lu

Responsables de la publication:

Le bureau exécutif du CNP:

Président:

M. Walter DE TOFFOL (CLAE,
Comité de liaison et d'action des
étrangers)

Vice-présidents:

M. Tom KRIEPS (POSL)
M. Robert SOISSON (CNDE,
Coalition nationale pour les droits
de l'enfant)

Secrétariat:

Mme Carole KICKERT

Le calendrier du CNP en 2003

-27 février: 1e réunion d'information sur l'étude scientifique de Trèves réunissant le CNP, la presse luxembourgeoise et les deux professeurs de Trèves en charge de l'étude

-20 et 21 mars: Mediamorphose 2

-27 mars: 1e réunion du groupe de haut niveau des responsables des autorités de régulation dans le domaine de la radiodiffusion à Bruxelles avec les représentants de la Commission européenne et concernant la révision de la directive TVSF

-10 avril: échange de vues avec la SACEM Luxembourg sur différentes questions d'intérêt commun

-8-9 mai: 17e réunion de l'EPRA à Naples (Italie)

-17 juin: entrevue du CNP avec le Conseil de Presse sur l'étude scientifique de Trèves ainsi que sur les relations CNP-Conseil de Presse

-10 septembre: participation du CNP à l'atelier d'experts scientifiques spécialisés dans la protection des mineurs sur la violence dans les médias, l'autorégulation et l'éducation aux médias à Bruxelles

-17 septembre: entrevue du CNP avec Monsieur le Ministre délégué aux Communications

-26 septembre: présentation au CNP du projet « Den oppene Kanal » par les initiateurs

-23-25 octobre: 18e réunion de l'EPRA à Nicosie (Chypre)

-11 novembre: journée de réflexion sur la signalétique et la protection des mineurs dans les médias, organisée par le CNP

-3 décembre: remise officielle du rapport intermédiaire de l'étude sur le paysage médiatique au Grand-Duché au ministre compétent et à la presse

Le Conseil National des Programmes, créé par la loi sur les médias électroniques de 1991, est l'organe qui conseille le gouvernement en matière de surveillance des programmes audiovisuels sous licence luxembourgeoise. Par ailleurs, il est chargé de soumettre des propositions relatives à un contenu équilibré pour les programmes de radio socioculturelle ainsi que d'élaborer des idées en vue d'assurer un choix accru et équilibré en éléments de programmes radio et télé pour le public résident.

Toute personne ou organisation qui s'estime lésée par un contenu audiovisuel, - dans la mesure où ce dernier peut porter atteinte à la protection des mineurs ou à la dignité de l'homme (race, opinion, religion ou nationalité) ou bien qu'il comporte des éléments de pornographie -, peut porter plainte auprès du CNP. Ce dernier analyse le dossier et donne son avis.

Le CNP se compose de 25 membres, délégués pour 5 ans par les organisations les plus représentatives de la vie sociale et culturelle du pays.

Au printemps 2002, le CNP a débuté son troisième mandat.



Les rendez-vous fixes:

7 réunions plénières
8 bureaux élargis
9 bureaux exécutifs

Démissions:

Mme Nadine ENTRINGER
(Déi Gréng)
M. Raymond HASTERT
(COSL)
M. Frank ENGEL
(PCS)

Nominations:

Mme Gina CONTER
(Déi Gréng)
M. Carlo HOFFMANN
(COSL)
M. Ralph KASS
(PCS)